

JOURNAL DE QUÉBEC

POLITIQUE, COMMERCIAL, INDUSTRIEL ET LITTÉRAIRE.

LE

On s'abonne à Québec, aux bureaux du Journal, sous l'Archevêché. Le prix de l'abonnement est de QUATRE PIASTRES par an... Ceux qui veulent désabonner s'adressent au bureau avant l'expiration de l'abonnement, soit de 6 ou 12 mois.

L'éditeur-propriétaire A. CÔTÉ, à qui toutes correspondances, lettres, etc., doivent être adressées franco.

Prix des Annonces.—Six lignes—2 cent. Au-dessus de six lignes et pas plus de dix—35 cent. Pour chaque ligne au-dessus—11 cent. Une réclame libérale est accordée pour les annonces à long terme.

QUÉBEC,

SAMEDI, 9 MAI 1857.

La Gazette de Québec, fait précéder une citation du Herald de Montréal contre M. Cauchon, de cette phrase :

"Le Herald de Montréal, dont les rédacteurs ne sauraient être accusés d'une trop grande partialité en faveur de l'Administration, parle de la conduite de l'ex-commissaire, dans les termes suivants, etc."

Le Herald n'aime pas l'Administration, il est vrai ; mais il aime encore moins les principes politiques de M. Cauchon ; et en face de deux adversaires, il préfère dépopulariser le plus redoutable. En échangeant un peu le raisonnement du Brutus shakespearien, le Herald pourrait dire : " Non que j'aime Macdonald, mais je hais encore plus Cauchon."

La Gazette ajoute que M. Cauchon s'est laissé entraîner à faire preuve d'un dépit indigne d'un homme d'Etat. Quant à cette assertion, elle est des plus erronées ; car on a vu rarement un homme descendre du pouvoir avec plus d'égale d'âme. Lors de ses explications qui suivirent la lecture des lettres relatives à cette affaire, M. Cartier s'étant servi de l'expression de " mon ex-ami M. Cauchon," M. Cauchon se leva et avec une telle assurance, que je suis le digne ami du procureur-général aujourd'hui comme devant."

Quelques instants après, le député de Montmorency, faisant allusion à la conduite de M. Drummond, lors de la démission de ce dernier, ajouta avec une fine ironie : " Quels que soient mes efforts dans le département des Terres de la Couronne, je ne me crois pas responsable et j'espère qu'il sera facile de me remplacer."

M. Cauchon s'est montré administrateur habile et incorruptible, il n'a pas fait preuve de moins de philosophie et de modestie, lorsqu'il s'est retiré du pouvoir.

Le Colonist d'hier annonce que le gouvernement est sur le point d'accorder au chemin de fer du Nord l'aide spéciale si longtemps attendue. " Pauvre M. Cauchon ! "

C'est mesurer les autres à son aune. Ces gens-là se figurent que le député de Montmorency aura du dépit en voyant son projet favori réussir sans sa coopération. Tel serait peut-être leur profond sentiment ; mais M. Cauchon est trop dévoué aux intérêts du chemin de fer du Nord, pour ne pas se réjouir du succès de cette compagnie, n'importe quel en soit l'instrument.

A ce propos, nous devons attirer l'attention de nos lecteurs sur le bill que M. Allyn doit présenter, mercredi, relativement à cette aide. Nous ne connaissons pas encore ce projet de loi, mais d'après ce qu'on en dit en ville, il ne serait pas de nature à obtenir l'approbation de la majorité de la Chambre. Les ministres voteraient en faveur de la passation du bill, mais comme ce ne serait pas une proposition ministérielle, son rejet ne les compromettrait pas et, se retournant ensuite vers les hommes de la rive nord : " Vous voyez, leur diraient-ils avec un semblant de regret, que nous avons fait tout ce que nous avons pu pour vous faire plaisir ; mais décidément la Chambre est contre vous." Serait-ce là un des tons que le ministre tenait en réserve dans son sac ?

Nous savions bien que c'était une pure plaisanterie de la part de la Chronicle de prétendre qu'elle " n'est pas sans portée dans les conseils du pays " ; mais nous sommes surpris de voir notre confrère avoir dans son numéro d'avant hier qu'il fit cette plaisanterie pour nous donner du dépit. Qu'y a-t-il gagné, s'il n'est de se faire mettre à sa place ? et qu'y avons-nous perdu, à l'exception du peu de confiance que nous avons encore en ce journal ? Qu'il fasse quelques autres plaisanteries de ce genre, pour les confesser ensuite et il ne tardera pas à se voir réellement " sans portée " ; non seulement " dans les conseils du pays " ; mais aussi chez le plus humble de ses abonnés.

La Chronicle prétend que nous l'accusons " d'être enclin à administrer des raides desobéissantes au lion politique égyptien." Nous prions notre confrère de ne pas mettre à l'avenir sur notre compte ses sottises et ses expressions. Nous avons parlé de raides d'âne, il est vrai ; mais non de raides desobéissantes, car qu'elles soient lancées par un aliboron ou par un noble coursier, toutes les raides sont desobéissantes.

MM. A. A. Shown, Galt, Holton, Merritt, Rolph, Sanborn, Shaw et Young, membres déterminés de l'opposition, se sont réunis au parti ministériel pour faire passer le bill du Grand Tronc par sa seconde lecture. Sans la défection de ces huit créatures du redoutable Grand Tronc, le cabinet ne comptait que 50 voix, et y comprenant celles des ministres Cartier, Cayley, Lemieux, J. A. Macdonald, J. C. Morrison, Spence et Terrill et des Solliciteurs-généraux Ross et Smith) contre les 47 de l'opposition. Il n'y a pas moins de 24 députés qui n'ont pas pris part à cette division. Lors qu'il s'agit de la question la plus importante qui ait été présentée à la Chambre depuis l'union des deux provinces, on doit regretter que vingt-quatre membres de la Chambre ne se trouvent pas à leur poste.

Nous avons la plus vive impatience de savoir quels sont les hommes qui feront leur devoir, lors du retour du bill. En attendant, voici comment les électeurs d'une localité voisine de Québec réelecteurs les bons services d'un membre du Parlement. En nous remettant les résolutions suivantes, M. S. Larochelle nous a fait remarquer que lorsqu'elles furent adoptées, on ignorait les détails du vote de vendredi, 4 mai ; ce qui signifie que s'il en eût été autrement, M. Pouliot aurait bien pu voir les choses flatteuses qu'il dit, émanées de quelques reproches. Nous en sommes fâché, car le député de Dorchester est un des hommes desquels nous estimons la conduite politique. Il peut se tromper, mais il croit bien faire et, s'il en est temps encore, l'expression de reconnaissance que lui envoient des citoyens honorables de Saint-Anselme pourra peut-être l'aider à découvrir la bonne voie.

Council municipal de la paroisse de Saint-Anselme. Séance du 4 mai 1857.

Présents.—Siméon Larochelle, évier, président ; François Turgeon, François Dion, François Carrier et Jacques Bateau, conseillers.

Les résolutions suivantes furent adoptées à l'unanimité :

Que ce conseil se hâte d'exprimer son entière approbation aux votes de l'Assemblée législative qui ont voté pour l'amendement proposé par M. E. Thibault, membre du comté de Portneuf, sur la question du siège du gouvernement.

Que ce conseil voit avec le plus profond mépris, la déclaration faite par l'honorable M. Cartier dans la discussion de l'amendement précité, savoir : que la Chambre n'était pas tenue de voter les \$50,000 l'anée dernière pour l'érection des bâtiments publics à Québec ; 2o L'opinionnaire avec laquelle ce ministre soutient son nouveau bill de judicature, en s'opposant à l'introduction des amendements désirables, même lorsque la saine raison et la justice le commandent et que d'ailleurs toute confiance est retirée de cet homme puisque lui, M. (Cartier) ne s'occupe nullement des gens de Québec, qu'il jure qu'il ne rendra point pour le service de justice que pour le chemin de fer du Nord, il passera à travers eux ; (Extrait du Canada.)

Que ce conseil voit avec plaisir la conduite loyale de l'honorable membre pour le comté de Dorchester, (M. B. Pouliot), au sujet du bill de judicature de M. Cartier ; nous ne doutons nullement que ce comté lui soit reconnaissant.

Qu'en considération des faits susmentionnés et aussi des données nous faits par le ministre à la réunion du chemin de fer du Nord, ce conseil informe M. B. Pouliot, membre pour ce comté, de ne plus se porter le présent ministre et de lui retirer sa confiance et son appui.

Que copie des présentes résolutions soit transmise à M. B. Pouliot, membre de ce comté.

Il fut aussi proposé et résolu qu'un comité, composé de Siméon Larochelle, évier, Frs. Turgeon, Frs. Carrier, soit chargé de consulter S. F. Laclapart, évier, avocat, afin de poursuivre les commissaires des chemins à terre, pour le mauvais état dans lequel ils laissent les chemins mis sous leur contrôle, et notamment cette partie qui conduit de la Pointe-Levi à Saint-Henri.

SIMÉON LAROCHELLE, Président. F. X. BÉTEAU, Secrétaire.

Lettre de l'hon. M. Cauchon, en réponse à une lettre de l'hon. M. Taché, du même jour.

" Toronto, 30 avril 1857. " Mon cher Monsieur,

" N'ayant reçu votre lettre que tard dans l'après-midi, je ne pouvais pas dans tous les cas y répondre avant six heures, moment où je plaçai ma réponse dans les mains du messager qui devait vous la porter.

" Je vous ai écrit à vous, comme chef du ministère, pour vous dire ma position et vous inviter à y porter remède si la chose était possible. Ce que je voulais, c'était de connaître, quelle qu'elle fût, l'opinion du Conseil. Je ne sais si votre intention était d'accélérer le dénouement connu, mais depuis lors vous parlez prendre plaisir à repousser avec animation tout ce qui pouvait approcher de ma proposition,—un octroi spécial.

" Mais il est vrai que votre concours ne m'a pas manqué pour cette question sensible ; je le dis avec une impression pénible, je n'ai presque jamais rencontré vos sympathies pour les projets dont j'avais l'initiative et plus d'une fois je me suis pris à penser que j'avais les torts du passé.

" Je n'avais pas de nouvelles convictions à exprimer, seulement je ne voulais pas tout donner à une entreprise et tout refuser aux autres.

" Je ne demandais pas de faire soumettre ma lettre d'une manière formelle au Conseil ; ce que je voulais, c'était que mes collègues en fussent informés. Autre- ment, pourquoi l'aurais-je écrite ? Et il fut admis en Chambre hier, que vous l'aviez pas montrée. Après les deux séances qui ont suivi je n'ai pas besoin d'autre preuve, ou que vous vouliez repousser les projets dont j'ai parlé dans ma dernière lettre, ou bien que vous conviez " la pénible conclusion " d'hier. Je ne veux pas d'autre réponse à toutes vos dénégations et celles de vos collègues et je suis consentant à attendre sur ce point comme sur tout ce qui a rapport à ma résignation, le jugement de l'opinion publique.

" Vous dites que je " semble vouloir vous rendre responsable de n'avoir pas obtenu lundi dernier une décision touchant la demande de certains députés de Québec, mais que j'oublie que c'est chose parfaitement impossible que de mettre dans un temps donné un terme à une discussion quelconque, que si, pour la plupart du temps, des décisions sur des matières importantes auxquelles je semblais tenir beaucoup, ont été retardées, c'est à mes absences fréquentes du Conseil que je dois en attribuer en partie la cause." En constatant d'abord que ce n'est pas lundi, mais mardi, que j'ai demandé une décision, est-ce que cette vague assertion sur mes absences supposées, que vous ne faites que répéter après M. McDon-

ald, qui fut obligé de la retirer ou tout au moins de la qualifier sous le coup de la désapprobation de la Chambre, peut invalider le fait de ma présence au Conseil durant tout l'après-midi de samedi, et de cette assertion sans justice et sans générosité, je ne la trouve pas étrange, elle n'est, si je puis m'exprimer ainsi, qu'une des formes du sentiment qui a poussé à la conclusion d'hier.

" Il était facile pour vous, de vous trouver au Conseil à heure fixe lorsque vous n'avez pas de département et même lorsque vous n'avez, puisque votre assistant faisait en votre absence la besogne pour vous, moi sans un assistant qu'on m'avait refusé, j'avais à surveiller le plus grand département du pays auquel j'ai donné à peu près toutes mes veilles depuis tantôt seize mois.

" C'est sans doute le raisonnement du parfaitement impossible que vous prétendez donner pour justifier les quatre mois pris l'année dernière à régler la question de l'octroi après deux mois de session, lorsqu'il n'a fallu que quelques heures pour amener le Conseil à donner près de quatre millions de louis à la compagnie du Grand Tronc.

" Vous m'avez une fois écrit une lettre rude de forme et de fond, parce que je n'étais pas arrivé au Conseil à l'heure que vous le desiriez. C'était au moment où j'étais entouré de personnes venues de loin, et la plupart trop pauvres, pour pouvoir subvenir à la dépense qui eût entraîné un retard. Ce procédé qui me refusait au rôle d'un écuyer, me fit une douloureuse impression, car j'avais le sentiment que j'avais fait mon devoir, je le sentis d'autant plus que vous aviez attendu près de quatre mois avant d'écrire à M. Terrill, qu'il devait être à Toronto, au lieu des Township de l'Est, ou sur dix mois de son existence ministérielle, il n'a passé moins de huit. MM. Morrison, Cayley et Macdonald étaient-ils plus réguliers que moi ? Pourquoi donc ce rude procédé n'était-il que pour moi ?

" Vous paraissez vouloir faire pour moi une grande disproportion entre les obligations du conseiller et celles du chef de département. Je ne la vois pas aussi grande, si ce n'est que la responsabilité départementale est plus immédiate que la responsabilité collective du pouvoir ; elle serait cependant sans cesse si votre doctrine était poussée jusqu'à ses dernières extrémités.

" Vous niez de la manière la plus formelle avoir été jusqu'au dernier moment opposé au projet de loi sur l'octroi spécial en faveur du chemin de la Rive Nord, mais encore au projet de M. Vankoughnet et vous en appelez au témoignage au masse de vos collègues.

" C'est seulement du vous parlez, je le comprends, c'est le coup de pied du ne par ceux qui restent à celui qui part et qui l'a fait écraser. Le coup est parti d'où il faut en 1851. Et après six ans de repos, il n'a rien perdu de son acuité.

" Je n'ai pas besoin d'autre preuve que votre lettre pour me justifier d'avoir affirmé que vous étiez opposé à un octroi spécial et le fait que je ne suis pas avec vous, dit assez que vous étiez hostile au projet de M. Vankoughnet que j'aurais accepté avec empressement. Je n'ai pas laissé ma position avec plaisir, car j'étais attaché comme à un enfant cheri au département des terres, que je m'efforçais de réhabiliter dans l'opinion du pays, et qui, je le croyais du moins, avait encore besoin de mes efforts et de mon expérience acquise. Il faut donc chercher ailleurs la cause de mon éloignement du pouvoir.

" Je le répète, il vous suffisait de parler pour briser l'obstacle, mais vous ne l'avez pas fait, vous avez fait le contraire : voilà pour quoi je ne suis plus l'un de vos collègues.

" Vous dites en résumé que vous voulez donner au chemin du Nord toute l'assistance compatible avec la garde fidèle et religieuse du dépôt sacré du domaine public, ce patrimoine des générations à venir, mais que jamais vous ne consentirez à sacrifier les terres publiques pour obtenir un appui parlementaire, pour sortir d'un embarras politique, enfin que vous ne voulez pas encourager par un octroi de terres une entreprise locale.

" Mais vous paraissez avoir beaucoup plus de respect pour le dépôt sacré des terres que pour le dépôt non moins sacré des millions d'or. Pourtant l'or s'emporte ; mais les terres ne s'emportent pas ; elles sont, qu'on le donne elles restent ou elles sont, sur leurs fondements immobiles, attendant que les générations à venir, mais les attendant au banquet du bien-être et de la civilisation.

" Mon Dieu, comment pouvais-je espérer que vous me donneriez votre fort appui pour le chemin de fer de la Rive Nord, quand vous étiez d'opinion qu'il ne paierait même pas l'huile nécessaire au graissage des roues des chars et des locomotives ?

" J'avoue que je vous entends pour la première fois dire que la proposition de M. Vankoughnet contient beaucoup de bon et que vous dites tout ce que vous demandez était de vous mettre en garde contre le pillage du domaine public, ne voulant pour aucune raison voir tomber entre les mains du monopole, les terres incultes de la couronne, et par là empêcher plus tard l'établissement de nos compatriotes sur notre propre territoire.

" Si vous étiez prêt à donner cinq millions et demi d'aeres de terre à la compagnie de Québec et du lac Huron et que le projet de M. Vankoughnet ne veuille pas autre chose, je ne comprends pas cette horreur du monopole qui devrait attendre également les deux projets.

" Tout cela prouve que je ne me suis pas mépris sur vos sentiments. Mais quoiqu'il en soit, si vous donnez au chemin du Nord une aide efficace, je vous en serai reconnaissant et je serai heureux d'avoir pu obtenir un si grand résultat par un aussi petit sacrifice.

" Vous terminez par ce qui suit : " En réponse à cette partie de votre lettre, je dois vous le faire que répéter après M. McDon-

ald, qui fut obligé de la retirer ou tout au moins de la qualifier sous le coup de la désapprobation de la Chambre, peut invalider le fait de ma présence au Conseil durant tout l'après-midi de samedi, et de cette assertion sans justice et sans générosité, je ne la trouve pas étrange, elle n'est, si je puis m'exprimer ainsi, qu'une des formes du sentiment qui a poussé à la conclusion d'hier.

" Il était facile pour vous, de vous trouver au Conseil à heure fixe lorsque vous n'avez pas de département et même lorsque vous n'avez, puisque votre assistant faisait en votre absence la besogne pour vous, moi sans un assistant qu'on m'avait refusé, j'avais à surveiller le plus grand département du pays auquel j'ai donné à peu près toutes mes veilles depuis tantôt seize mois.

" C'est sans doute le raisonnement du parfaitement impossible que vous prétendez donner pour justifier les quatre mois pris l'année dernière à régler la question de l'octroi après deux mois de session, lorsqu'il n'a fallu que quelques heures pour amener le Conseil à donner près de quatre millions de louis à la compagnie du Grand Tronc.

" Vous m'avez une fois écrit une lettre rude de forme et de fond, parce que je n'étais pas arrivé au Conseil à l'heure que vous le desiriez. C'était au moment où j'étais entouré de personnes venues de loin, et la plupart trop pauvres, pour pouvoir subvenir à la dépense qui eût entraîné un retard. Ce procédé qui me refusait au rôle d'un écuyer, me fit une douloureuse impression, car j'avais le sentiment que j'avais fait mon devoir, je le sentis d'autant plus que vous aviez attendu près de quatre mois avant d'écrire à M. Terrill, qu'il devait être à Toronto, au lieu des Township de l'Est, ou sur dix mois de son existence ministérielle, il n'a passé moins de huit. MM. Morrison, Cayley et Macdonald étaient-ils plus réguliers que moi ? Pourquoi donc ce rude procédé n'était-il que pour moi ?

" Vous paraissez vouloir faire pour moi une grande disproportion entre les obligations du conseiller et celles du chef de département. Je ne la vois pas aussi grande, si ce n'est que la responsabilité départementale est plus immédiate que la responsabilité collective du pouvoir ; elle serait cependant sans cesse si votre doctrine était poussée jusqu'à ses dernières extrémités.

" Vous niez de la manière la plus formelle avoir été jusqu'au dernier moment opposé au projet de loi sur l'octroi spécial en faveur du chemin de la Rive Nord, mais encore au projet de M. Vankoughnet et vous en appelez au témoignage au masse de vos collègues.

" C'est seulement du vous parlez, je le comprends, c'est le coup de pied du ne par ceux qui restent à celui qui part et qui l'a fait écraser. Le coup est parti d'où il faut en 1851. Et après six ans de repos, il n'a rien perdu de son acuité.

" Je n'ai pas besoin d'autre preuve que votre lettre pour me justifier d'avoir affirmé que vous étiez opposé à un octroi spécial et le fait que je ne suis pas avec vous, dit assez que vous étiez hostile au projet de M. Vankoughnet que j'aurais accepté avec empressement. Je n'ai pas laissé ma position avec plaisir, car j'étais attaché comme à un enfant cheri au département des terres, que je m'efforçais de réhabiliter dans l'opinion du pays, et qui, je le croyais du moins, avait encore besoin de mes efforts et de mon expérience acquise. Il faut donc chercher ailleurs la cause de mon éloignement du pouvoir.

" Je le répète, il vous suffisait de parler pour briser l'obstacle, mais vous ne l'avez pas fait, vous avez fait le contraire : voilà pour quoi je ne suis plus l'un de vos collègues.

" Vous dites en résumé que vous voulez donner au chemin du Nord toute l'assistance compatible avec la garde fidèle et religieuse du dépôt sacré du domaine public, ce patrimoine des générations à venir, mais que jamais vous ne consentirez à sacrifier les terres publiques pour obtenir un appui parlementaire, pour sortir d'un embarras politique, enfin que vous ne voulez pas encourager par un octroi de terres une entreprise locale.

" Mais vous paraissez avoir beaucoup plus de respect pour le dépôt sacré des terres que pour le dépôt non moins sacré des millions d'or. Pourtant l'or s'emporte ; mais les terres ne s'emportent pas ; elles sont, qu'on le donne elles restent ou elles sont, sur leurs fondements immobiles, attendant que les générations à venir, mais les attendant au banquet du bien-être et de la civilisation.

" Mon Dieu, comment pouvais-je espérer que vous me donneriez votre fort appui pour le chemin de fer de la Rive Nord, quand vous étiez d'opinion qu'il ne paierait même pas l'huile nécessaire au graissage des roues des chars et des locomotives ?

" J'avoue que je vous entends pour la première fois dire que la proposition de M. Vankoughnet contient beaucoup de bon et que vous dites tout ce que vous demandez était de vous mettre en garde contre le pillage du domaine public, ne voulant pour aucune raison voir tomber entre les mains du monopole, les terres incultes de la couronne, et par là empêcher plus tard l'établissement de nos compatriotes sur notre propre territoire.

" Si vous étiez prêt à donner cinq millions et demi d'aeres de terre à la compagnie de Québec et du lac Huron et que le projet de M. Vankoughnet ne veuille pas autre chose, je ne comprends pas cette horreur du monopole qui devrait attendre également les deux projets.

" Tout cela prouve que je ne me suis pas mépris sur vos sentiments. Mais quoiqu'il en soit, si vous donnez au chemin du Nord une aide efficace, je vous en serai reconnaissant et je serai heureux d'avoir pu obtenir un si grand résultat par un aussi petit sacrifice.

" Vous terminez par ce qui suit : " En réponse à cette partie de votre lettre, je dois vous le faire que répéter après M. McDon-

ald, qui fut obligé de la retirer ou tout au moins de la qualifier sous le coup de la désapprobation de la Chambre, peut invalider le fait de ma présence au Conseil durant tout l'après-midi de samedi, et de cette assertion sans justice et sans générosité, je ne la trouve pas étrange, elle n'est, si je puis m'exprimer ainsi, qu'une des formes du sentiment qui a poussé à la conclusion d'hier.

" Il était facile pour vous, de vous trouver au Conseil à heure fixe lorsque vous n'avez pas de département et même lorsque vous n'avez, puisque votre assistant faisait en votre absence la besogne pour vous, moi sans un assistant qu'on m'avait refusé, j'avais à surveiller le plus grand département du pays auquel j'ai donné à peu près toutes mes veilles depuis tantôt seize mois.

" C'est sans doute le raisonnement du parfaitement impossible que vous prétendez donner pour justifier les quatre mois pris l'année dernière à régler la question de l'octroi après deux mois de session, lorsqu'il n'a fallu que quelques heures pour amener le Conseil à donner près de quatre millions de louis à la compagnie du Grand Tronc.

" Vous m'avez une fois écrit une lettre rude de forme et de fond, parce que je n'étais pas arrivé au Conseil à l'heure que vous le desiriez. C'était au moment où j'étais entouré de personnes venues de loin, et la plupart trop pauvres, pour pouvoir subvenir à la dépense qui eût entraîné un retard. Ce procédé qui me refusait au rôle d'un écuyer, me fit une douloureuse impression, car j'avais le sentiment que j'avais fait mon devoir, je le sentis d'autant plus que vous aviez attendu près de quatre mois avant d'écrire à M. Terrill, qu'il devait être à Toronto, au lieu des Township de l'Est, ou sur dix mois de son existence ministérielle, il n'a passé moins de huit. MM. Morrison, Cayley et Macdonald étaient-ils plus réguliers que moi ? Pourquoi donc ce rude procédé n'était-il que pour moi ?

" Vous paraissez vouloir faire pour moi une grande disproportion entre les obligations du conseiller et celles du chef de département. Je ne la vois pas aussi grande, si ce n'est que la responsabilité départementale est plus immédiate que la responsabilité collective du pouvoir ; elle serait cependant sans cesse si votre doctrine était poussée jusqu'à ses dernières extrémités.

" Vous niez de la manière la plus formelle avoir été jusqu'au dernier moment opposé au projet de loi sur l'octroi spécial en faveur du chemin de la Rive Nord, mais encore au projet de M. Vankoughnet et vous en appelez au témoignage au masse de vos collègues.

" C'est seulement du vous parlez, je le comprends, c'est le coup de pied du ne par ceux qui restent à celui qui part et qui l'a fait écraser. Le coup est parti d'où il faut en 1851. Et après six ans de repos, il n'a rien perdu de son acuité.

" Je n'ai pas besoin d'autre preuve que votre lettre pour me justifier d'avoir affirmé que vous étiez opposé à un octroi spécial et le fait que je ne suis pas avec vous, dit assez que vous étiez hostile au projet de M. Vankoughnet que j'aurais accepté avec empressement. Je n'ai pas laissé ma position avec plaisir, car j'étais attaché comme à un enfant cheri au département des terres, que je m'efforçais de réhabiliter dans l'opinion du pays, et qui, je le croyais du moins, avait encore besoin de mes efforts et de mon expérience acquise. Il faut donc chercher ailleurs la cause de mon éloignement du pouvoir.

" Je le répète, il vous suffisait de parler pour briser l'obstacle, mais vous ne l'avez pas fait, vous avez fait le contraire : voilà pour quoi je ne suis plus l'un de vos collègues.

" Vous dites en résumé que vous voulez donner au chemin du Nord toute l'assistance compatible avec la garde fidèle et religieuse du dépôt sacré du domaine public, ce patrimoine des générations à venir, mais que jamais vous ne consentirez à sacrifier les terres publiques pour obtenir un appui parlementaire, pour sortir d'un embarras politique, enfin que vous ne voulez pas encourager par un octroi de terres une entreprise locale.

" Mais vous paraissez avoir beaucoup plus de respect pour le dépôt sacré des terres que pour le dépôt non moins sacré des millions d'or. Pourtant l'or s'emporte ; mais les terres ne s'emportent pas ; elles sont, qu'on le donne elles restent ou elles sont, sur leurs fondements immobiles, attendant que les générations à venir, mais les attendant au banquet du bien-être et de la civilisation.

" Mon Dieu, comment pouvais-je espérer que vous me donneriez votre fort appui pour le chemin de fer de la Rive Nord, quand vous étiez d'opinion qu'il ne paierait même pas l'huile nécessaire au graissage des roues des chars et des locomotives ?

" J'avoue que je vous entends pour la première fois dire que la proposition de M. Vankoughnet contient beaucoup de bon et que vous dites tout ce que vous demandez était de vous mettre en garde contre le pillage du domaine public, ne voulant pour aucune raison voir tomber entre les mains du monopole, les terres incultes de la couronne, et par là empêcher plus tard l'établissement de nos compatriotes sur notre propre territoire.

" Si vous étiez prêt à donner cinq millions et demi d'aeres de terre à la compagnie de Québec et du lac Huron et que le projet de M. Vankoughnet ne veuille pas autre chose, je ne comprends pas cette horreur du monopole qui devrait attendre également les deux projets.

" Tout cela prouve que je ne me suis pas mépris sur vos sentiments. Mais quoiqu'il en soit, si vous donnez au chemin du Nord une aide efficace, je vous en serai reconnaissant et je serai heureux d'avoir pu obtenir un si grand résultat par un aussi petit sacrifice.

" Vous terminez par ce qui suit : " En réponse à cette partie de votre lettre, je dois vous le faire que répéter après M. McDon-

ald, qui fut obligé de la retirer ou tout au moins de la qualifier sous le coup de la désapprobation de la Chambre, peut invalider le fait de ma présence au Conseil durant tout l'après-midi de samedi, et de cette assertion sans justice et sans générosité, je ne la trouve pas étrange, elle n'est, si je puis m'exprimer ainsi, qu'une des formes du sentiment qui a poussé à la conclusion d'hier.

" Il était facile pour vous, de vous trouver au Conseil à heure fixe lorsque vous n'avez pas de département et même lorsque vous n'avez, puisque votre assistant faisait en votre absence la besogne pour vous, moi sans un assistant qu'on m'avait refusé, j'avais à surveiller le plus grand département du pays auquel j'ai donné à peu près toutes mes veilles depuis tantôt seize mois.

" C'est sans doute le raisonnement du parfaitement impossible que vous prétendez donner pour justifier les quatre mois pris l'année dernière à régler la question de l'octroi après deux mois de session, lorsqu'il n'a fallu que quelques heures pour amener le Conseil à donner près de quatre millions de louis à la compagnie du Grand Tronc.

" Vous m'avez une fois écrit une lettre rude de forme et de fond, parce que je n'étais pas arrivé au Conseil à l'heure que vous le desiriez. C'était au moment où j'étais entouré de personnes venues de loin, et la plupart trop pauvres, pour pouvoir subvenir à la dépense qui eût entraîné un retard. Ce procédé qui me refusait au rôle d'un écuyer, me fit une douloureuse impression, car j'avais le sentiment que j'avais fait mon devoir, je le sentis d'autant plus que vous aviez attendu près de quatre mois avant d'écrire à M. Terrill, qu'il devait être à Toronto, au lieu des Township de l'Est, ou sur dix mois de son existence ministérielle, il n'a passé moins de huit. MM. Morrison, Cayley et Macdonald étaient-ils plus réguliers que moi ? Pourquoi donc ce rude procédé n'était-il que pour moi ?

" Vous paraissez vouloir faire pour moi une grande disproportion entre les obligations du conseiller et celles du chef de département. Je ne la vois pas aussi grande, si ce n'est que la responsabilité départementale est plus immédiate que la responsabilité collective du pouvoir ; elle serait cependant sans cesse si votre doctrine était poussée jusqu'à ses dernières extrémités.

" Vous niez de la manière la plus formelle avoir été jusqu'au dernier moment opposé au projet de loi sur l'octroi spécial en faveur du chemin de la Rive Nord, mais encore au projet de M. Vankoughnet et vous en appelez au témoignage au masse de vos collègues.

" C'est seulement du vous parlez, je le comprends, c'est le coup de pied du ne par ceux qui restent à celui qui part et qui l'a fait écraser. Le coup est parti d'où il faut en 1851. Et après six ans de repos, il n'a rien perdu de son acuité.

" Je n'ai pas besoin d'autre preuve que votre lettre pour me justifier d'avoir affirmé que vous étiez opposé à un octroi spécial et le fait que je ne suis pas avec vous, dit assez que vous étiez hostile au projet de M. Vankoughnet que j'aurais accepté avec empressement. Je n'ai pas laissé ma position avec plaisir, car j'étais attaché comme à un enfant cheri au département des terres, que je m'efforçais de réhabiliter dans l'opinion du pays, et qui, je le croyais du moins, avait encore besoin de mes efforts et de mon expérience acquise. Il faut donc chercher ailleurs la cause de mon éloignement du pouvoir.

" Je le répète, il vous suffisait de parler pour briser l'obstacle, mais vous ne l'avez pas fait, vous avez fait le contraire : voilà pour quoi je ne suis plus l'un de vos collègues.

" Vous dites en résumé que vous voulez donner au chemin du Nord toute l'assistance compatible avec la garde fidèle et religieuse du dépôt sacré du domaine public, ce patrimoine des générations à venir, mais que jamais vous ne consentirez à sacrifier les terres publiques pour obtenir un appui parlementaire, pour sortir d'un embarras politique, enfin que vous ne voulez pas encourager par un octroi de terres une entreprise locale.

" Mais vous paraissez avoir beaucoup plus de respect pour le dépôt sacré des terres que pour le dépôt non moins sacré des millions d'or. Pourtant l'or s'emporte ; mais les terres ne s'emportent pas ; elles sont, qu'on le donne elles restent ou elles sont, sur leurs fondements immobiles, attendant que les générations à venir, mais les attendant au banquet du bien-être et de la civilisation.

" Mon Dieu, comment pouvais-je espérer que vous me donneriez votre fort appui pour le chemin de fer de la Rive Nord, quand vous étiez d'opinion qu'il ne paierait même pas l'huile nécessaire au graissage des roues des chars et des locomotives ?

" J'avoue que je vous entends pour la première fois dire que la proposition de M. Vankoughnet contient beaucoup de bon et que vous dites tout ce que vous demandez était de vous mettre en garde contre le pillage du domaine public, ne voulant pour aucune raison voir tomber entre les mains du monopole, les terres incultes de la couronne, et par là empêcher plus tard l'établissement de nos compatriotes sur notre propre territoire.

" Si vous étiez prêt à donner cinq millions et demi d'aeres de terre à la compagnie de Québec et du lac Huron et que le projet de M. Vankoughnet ne veuille pas autre chose, je ne comprends pas cette horreur du monopole qui devrait attendre également les deux projets.

" Tout cela prouve que je ne me suis pas mépris sur vos sentiments. Mais quoiqu'il en soit, si vous donnez au chemin du Nord une aide efficace, je vous en serai reconnaissant et je serai heureux d'avoir pu obtenir un si grand résultat par un aussi petit sacrifice.

" Vous terminez par ce qui suit : " En réponse à cette partie de votre lettre, je dois vous le faire que répéter après M. McDon-

ASSEMBLÉE LEGISLATIVE.

Séance du lundi, 4 mai, 1857.

M. THOMAS FORSTER propose l'adoption du 9e rapport du comité des Contingents, recommandant d'accorder £200 à MM. Myrand et Dorion, pour la traduction de l'Index des statuts, et de nommer perpétuellement quatre messagers de la Chambre.

Après quelque discussion, le soit-gén. SMITH propose de retrancher la partie qui a rapport aux messagers—ce qui est rejeté par 42 contre 36.

Le rapport est ensuite adopté.

M. T. FORSTER propose ensuite l'adoption du 8e rapport du même comité, recommandant l'achat d'un nombre d'exemplaires d'un livre intitulé " le Guide des Magistrats " publié par M. Carter, pour être distribués à tous les magistrats et juges de paix de la province.

M. MACKENZIE propose en amendement qu'il n'est pas du devoir du comité des Contingents de choisir des traites pour les juges de paix, et de demander au pays de les payer.

Le soit-gén. MACDONALD dit que le comité a été au-delà de ses limites en faisant cette recommandation. La Chambre pourrait aussi bien être appelée à fournir aux membres du clergé, ou aux médecins, ou aux avocats, des ouvrages particuliers qui les intéressent. S'il est désirable d'encourager les

Amélioration de la Pitouawa.

M. EGAN demande au ministre s'il a l'intention de faire faire, sur la rivière Pitouawa, les améliorations demandées par ceux qui font des affaires sur la dite rivière, et qui ont été promises par une administration précédente.

M. LEMIEUX répond que le gouvernement se propose de demander un vote d'argent pour ces améliorations.

Colonisation des Terres Incultes.

M. DUFRESNE demande au ministre, si le gouvernement se propose de donner gratuitement, à toute personne qui voudra s'établir dans un township du Bas-Canada, une certaine portion de terre de la couronne, ainsi que la chose se pratique dans les townships de l'est et dans le Haut-Canada, et ce, dans la vue de mettre tous les colons sur un pied d'égalité et de faciliter par là l'établissement des townships en général.

M. J. A. MACDONALD répond que le gouvernement n'a pas l'intention de donner des terres aux colons qui voudront s'établir dans les townships du Bas-Canada, mais qu'il se propose d'adopter le même système que celui qui est suivi dans le Haut-Canada, c'est-à-dire d'ouvrir des chemins dans les townships, afin d'en faciliter la colonisation.

Investigation des affaires du Grand Tronc.

M. BROWN propose la nomination d'un Comité de neuf membres pour s'enquérir et faire rapport sur l'administration, la condition et l'avenir de la compagnie du chemin de fer du Grand Tronc. Il laissera à la Chambre de nommer le Comité.

M. J. A. MACDONALD n'a aucune objection à la nomination du comité, et il suggère les noms suivants pour le composer: MM. Robinson, Terrill, Brown, Dorion, Loranger, Masson, Bowes, Bellingham et le moteur.

M. BROWN ne peut accepter ce comité, qui est composé de sept ministériels, et de deux membres de l'opposition seulement.

M. A. A. DORION est bien aise que le gouvernement ne s'oppose pas à cette motion. Il doit dire en même temps que la seule raison qui l'a porté à s'opposer à la nomination d'un comité d'enquête, lorsqu'elle fut proposée par M. Brown en amendement au bill du Grand Tronc, c'est que l'adoption de cette motion aurait eu pour effet d'empêcher l'adoption du bill et de venir en aide à la Compagnie.

M. L. H. CAMERON suggère de nommer une commission spéciale, au lieu d'un comité afin de pouvoir examiner les témoins sans serment.

M. J. A. MACDONALD dit qu'on peut maintenant nommer un comité, et s'il ne peut terminer ses travaux avant la fin de la session, alors il recommandera au gouvernement de nommer une commission spéciale, qui les poursuivra durant la vacance.

Après quelques discussions, il est décidé que le comité sera nommé par la Chambre—et le comité est composé comme suit.—MM. Brown, Bellingham, Christie, J. A. Macdonald, Masson, Papi, Simard, Soll-Gén. Smith et Wilson.

Militaires de 1812.

Sur motion de M. D'ARCHE, il est voté une adresse pour une liste des militaires qui ont été blessés durant la guerre de 1812, et qui se sont adressés au gouvernement pour obtenir une indemnité, indiquant ceux qui ont obtenu telle indemnité et par l'entremise de qui.

Bills introduits.

Les bills suivants furent introduits et lus pour la première fois:

M. Bureau introduit un bill pour maintenir les enfants de Jean-Baptiste Gratien et de Monique Andon dans la possession des biens qui composaient la succession de leurs père et mère;

M. Matheson introduit un bill pour incorporer une compagnie de chemin de fer ou chemin à rails-pieds de Eastwood, dans le comté d'Oxford; et pour le chemin de Buffalo, Brantara et Goderich, et de la jusqu'à un point sur le chemin de fer du grand tronc, dans la ville de Berlin ou les environs;

M. Benjamin introduit un bill pour amender l'acte 13 et 14 Vic., chap. 84, intitulé: "Acte pour protéger les sauvages dans le Haut-Canada contre la fraude, et les propriétés qu'ils occupent ou dont ils ont la jouissance contre tous empiétements et dommages";

M. J. B. E. DORION introduit un bill pour faciliter la colonisation des terres incultes dans les townships du Bas-Canada;

M. Larwill introduit un bill pour étendre les pouvoirs de la compagnie de chemin plan-hélic de St. Clair à Roudeau;

L'hon. M. Robinson introduit un bill pour incorporer la compagnie du canal St. Clair, Chatham et Roudeau.

Chemin de Barrière de Québec.

M. EVANTUREL demande au gouvernement s'il a l'intention d'introduire, durant cette session, un bill pour venir en aide à la commission des chemins à barrières de Québec.

M. LEMIEUX répond que le sujet est sous considération.

Bureau des Terres de la Couronne.

M. A. A. DORION demande au gouvernement quelle est son intention relativement à la vacance dans le bureau des Terres de la Couronne. On sait bien qu'un changement ne peut avoir lieu dans un département aussi important sans créer quelque inquiétude dans l'esprit du public, et il voudrait savoir s'il est vrai qu'un autre membre de l'administration a pris la charge de ce département, et si on doit considérer cela comme indiquant les vues de l'administration, et si cette nomination est temporaire ou non. La rumeur circule que le président du Conseil a rempli certains devoirs de ce département, et il veut savoir s'il devra continuer à les remplir, ou si le gouvernement nommera bientôt une personne pour remplir la vacance créée par la résignation de M. Cauchon.

M. J. A. MACDONALD dit que le gouvernement n'a pas l'intention de réduire le nombre de conseillers exécutifs, et qu'il se proposait de recommander au gouverneur de remplir la vacance au Conseil Exécutif et dans le département, aussitôt qu'il pourra trouver une personne capable de remplir les devoirs de la charge.

Représentation d'après la population.

La Chambre reprend les débats agités sur la résolution proposée par M. Brown, "Que dans l'opinion de cette Chambre la représentation du peuple dans le Parle-

ment devrait être basée sur la population, sans égard à la ligne de la division entre le Haut et le Bas-Canada," et sur la motion de M. Torcotte pour "la question préalable."

M. Brown espère que M. Torcotte consentira à retirer sa motion afin que la question soit franchement discutée et décidée. Une question de cette importance ne doit pas être évadée par un faux fuyant. Mais dans tous les cas, le pays comprendra que ceux qui voteront contre la motion préalable auront voté contre la représentation basée sur la population.

M. J. A. MACDONALD dit que la motion préalable, si elle est négative, signifiera qu'il n'est pas expédient de s'occuper maintenant de la question contenue dans la motion principale, et pour sa part il est prêt à aller devant le pays en déclarant qu'il est très-expédient de s'occuper maintenant de la question principale.

La question préalable: "La motion principale sera-t-elle maintenant mise aux voix?" est négative sur la division suivante:

Pour: Messieurs Aikins, Bell, Brown, Burton, Cameron, Christie, Delong, Ferguson, Ferris, Finzer, Freeman, Gamble, Hayman, Jackson, Lumsden, Mackenzie, Matheson, Merritt, Patrick, Rankin, Ralph, Seachard, Wilson et Wright.—24.

Contre: Messieurs Alley, Baby, Bellingham, Benjamin, Bonassa, Bowes, Broder, le procureur-général, Carter, Casault, Cauchon, Cayley, Chaffers, Chapais, Clark, Crawford, Crysler, Charles Daoust, Jean B. Daoust, D'Arche, Desaulniers, Duane, Jean B. E. Dorion, Antoine A. Dostaler, Dufresne, Egan, Evanturel, Felton, Thomas Fortier, Octave C. Fortier, Fournier, Galt, Guévremont, Holton, Jobin, Laberge, Laporte, Larwill, Le Boutillier, Lemieux, Loranger, le procureur-général Macdonald, Rodrick McDonald, McCann, Marchildon, Masson, Mattice, Moggler, Mongeas, Joseph C. Morrison, Angus Morrison, Papi, Polette, Pouliot, Powell, Prévost, Price, Rhodes, Robinson, Roblin, le solliciteur-général Ross, James Ross, Sanborn, Shaw, Simard, le solliciteur-général Smith, Southwick, Spence, Stuart, Terrill, Thibaudeau, Torcotte, Valois, Whitney et Yeilding.—75.

En conséquence la motion de M. Brown tombe d'elle-même.

Bills divers.

Les bills suivants furent considérés et adoptés en comité général:

Bill pour amender la charte de la compagnie du chemin de fer d'Ontario, Simcoe et Huron.

Bill pour amender l'acte pour autoriser la congrégation presbytérienne d'York à acheter un terrain pour une église et un cimetière.

Bill pour amender la charte de la banque de Toronto.

Bill pour incorporer la compagnie d'électeurs à la vapeur de Montréal.

Compagnie d'Entrepôt.

L'hon. M. Lemieux introduit un bill pour incorporer certaines personnes sous le nom de "Compagnie d'Entrepôt, de Bassins et quais de Québec Sud."

L'hon. M. Thomas Fortier propose la seconde lecture du bill pour revocquer l'acte 16 Vic. ch. 10, et pour faire de meilleures dispositions pour empêcher les infractions aux lois d'usure.

M. Masson propose en amendement de renvoyer le bill à six mois.

M. Pouliot dit que ceux qui connaissent les mauvais effets qui ont suivi la modification des lois d'usure pour les cultivateurs du Bas-Canada, aideront volontiers à faire adopter ce bill. Aucune classe n'a plus souffert de celle-là; on doit convenir que l'intérêt de l'argent devrait être en rapport au gain que l'on retire du sol, mais aujourd'hui l'emprunteur est exposé à la rapacité du prêteur qui le dépouille de tout ce qu'il gagne à la sueur de son front. Il espère que la question sera considérée avec soin avant qu'on rejette le bill.

M. CASALEUR dit que de fait M. Pouliot veut envoyer l'argent du Bas-Canada dans le Haut, où il peut être placé à un taux d'intérêt plus élevé que celui qui veut établir M. Fortier par son bill. Est-ce qu'il ne voit pas que l'argent se portera toujours sur le marché qui paiera le mieux?

M. THOMAS FORTIER veut considérer la question que sous le point de vue d'économie politique. Lorsque l'argent vaut 2 par cent par mois, comme en Californie, il ne peut y avoir de manufactures, les capitaux étant trop chers. Si nous voulons faire prospérer l'industrie et les manufactures, il ne faut pas encourager l'usure. Après tout, il trouve que les profits du commerce, dépenses déduites, ne s'élèvent pas à plus de 6 pour cent, et il ne voit pas pourquoi on permettrait aux prêteurs d'argent de prendre ce qu'ils veulent.

M. DUFRESNE pense que la loi n'aura pas l'effet désiré par son moteur, mais qu'elle aura seulement l'effet d'empêcher les capitalistes de prêter leur argent. Si un homme a besoin d'argent, il lui sera peut-être impossible de s'en procurer; mais un ami peut lui avancer des marchandises qu'il convertira en argent.

Dans ce cas le prêteur peut certainement charger ce qu'il voudra pour ses marchandises, et la loi, telle qu'elle est à présent, ne peut intervenir; mais le bill actuel empêcherait ces transactions, et par conséquent il empêcherait l'homme qui est dans le besoin d'obtenir de l'argent en argent ni en marchandises. Le bill, suivant lui, aurait de très-mauvais résultats, et il espère qu'il sera renvoyé à six mois.

M. T. FORTIER dit que M. Dufresne a mal compris son bill. Il a pour but d'empêcher qu'un homme force un autre homme d'accepter des marchandises sous prétexte de lui prêter de l'argent, comme cela se pratique malheureusement. Il espère que la chambre passera le bill à sa seconde lecture, car il se propose de le renvoyer à un comité général, ou à un comité spécial.

M. J. B. E. DORION dit que le bill est trop ridicule pour que la chambre en permette l'adoption. Dans la partie du pays qu'il habite, l'argent est rare, et on achète des marchandises qui sont ensuite revendues pour l'acheteur afin de prélever l'argent dont il a besoin. La loi actuelle est meilleure que celle que l'on propose. Le taux légal est maintenant de 6 par cent, mais il est vrai que l'emprunteur peut consentir à payer d'avantage. Cependant l'emprunteur n'est pas obligé de payer plus de 6 par cent s'il veut résister à une trop grande exactitude. Il votera pour le rejet du bill.

M. BROWN est d'avis que les lois d'usure n'ont aucun effet sur les taux d'intérêt de l'argent. Le seul effet de ces lois est d'injurier les individus, qui craignent la pénalité dont ils sont menacés, de demander un intérêt plus fort qu'ils ne le feraient autrement. La loi qu'on veut maintenant rappeler a eu l'effet de réduire le taux de l'intérêt. Avant

la passage de cette loi, l'argent était souvent prêt, sur des propriétés foncières, à 15 pour cent et plus, tandis que maintenant on en prête beaucoup à 10 pour cent.

M. CHAPUIS approuve le bill. On avait fait d'abord une tentative d'abolir les lois d'usure, mais elle ne réussit pas; la loi actuelle fut alors adoptée, mais il se fit qu'elle produisit de mauvais résultats, car dans la partie du pays qu'il habite, on demande de 18 à 20 pour cent. Cette loi, qui est pire que la tenure seigneuriale, appauvrit le pays. La question de l'abolition des lois d'usure a engagé l'attention du bon sens d'hommes éminents, et quelques uns de ceux qui étaient disposés à les abolir, reviennent maintenant à une autre opinion. Il devrait y avoir un taux d'intérêt fixe et raisonnable, qui protégerait en même temps le riche et le pauvre. Il espère que la Chambre considérerait cette question avec plus d'attention qu'elle ne semble disposée à lui en accorder. Il peut être vrai qu'aucune loi ne peut empêcher l'usure, mais toutes les lois sont transgressées; d'après ce principe on pourrait dire qu'il ne faut pas faire de lois contre les voleurs parce qu'il est impossible d'empêcher qu'il y ait des voleurs.

M. FORTYEST se propose au bill et dit que la loi actuelle produit de bons résultats dans le district de Montréal, où le taux de l'intérêt est tombé de 15 à 20 pour cent qu'il était, à 8 et même 4 pour cent.

La motion en amendement est alors adoptée sur la division suivante:

Pour: Messieurs Baby, Bell, Brown, le procureur-général Cartier, Casault, Cauchon, Cayley, Chaffers, J. B. E. Dorion, Antoine A. Dorion, Dufresne, Egan, Ferris, Freeman, Galt, Gould, Hartman, Holton, le procureur-général Macdonald, McCann, Masson, Matheson, Mongeas, Joseph C. Morrison, Angus Morrison, Munro, Papi, Patrick, Prévost, Rankin, Rhodes, James Ross, Sanborn, Simard, Southwick, Spence, Stuart, Terrill, Valois, Whitney et Yeilding.—42.

Contre: Messieurs Bonassa, Broder, Chapais, Clarke, Jean B. Daoust, D'Arche, Desaulniers, Dufresne, Dostaler, Thomas Fortier, Octave C. Fortier, Fournier, Guévremont, Labelle, Larwill, Lemieux, Marchildon, Pouliot, le solliciteur-général Ross, le solliciteur-général Smith, Thibaudeau et Torcotte.—22.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill pour exempter le Bas-Canada de l'opération de l'acte pour modifier les lois d'usure, est déchargé et le bill est retiré.

Et la Chambre s'ajourne.

NOUVELLES POLITIQUES.

ANGLETERRE.

Le Times annonce que M. Evelyn Denison sera proposé comme candidat ministériel à la présidence de la nouvelle Chambre des Communes. C'est, dit ce journal, un homme de hautes capacités, qui possède une profonde connaissance des lois, et à un degré éminent, la passion des affaires parlementaires.

Le Times rappelle qu'il a été question de deux autres candidats: MM. Baines et H. Fitzroy. Mais le premier, dit-il, a déjà 58 ans, et c'est un tort de choisir des speakers d'un âge aussi avancé, quand surtout ils ne jouissent plus d'une santé très-bonne, parce qu'ils sont obligés de prendre trop vite leur retraite, ce qui dérange les habitudes de la Chambre; et de plus, M. Baines est myope, ce qui présente un assez grand inconvénient chez un homme appelé à diriger les débats d'une grande assemblée.

Quant à M. Fitzroy, il a trop d'ardeur naturelle pour un poste qui réclame surtout un calme imperturbable. C'est toutefois le seul défaut qu'on lui reproche.

M. Evelyn Denison, le membre de la Chambre des Communes sur lequel le gouvernement britannique pour l'expédition chinoise. Il a été bien positif, quoi qu'on en ait dit, qu'un corps de troupes françaises devait être envoyé dans ces parages; il a été question tout au moins de 6,000 hommes. L'impossibilité d'envoyer en Chine, sans des dépenses trop considérables, un effectif suffisant pour assurer la prépondérance due au drapeau français a seule fait abandonner ce projet.

On sait, du reste, que des forces navales, qui ne sont pas sans importance, doivent prêter, au nom du gouvernement impérial, leur coopération au mouvement de l'escadre britannique, bien que la France ait plutôt un intérêt catholique que commercial à se montrer de ce côté, ainsi que l'indiquent les sollicitations dont le gouvernement est l'objet au point de vue religieux. Du reste, nous sommes en mesure d'indiquer les points principaux des instructions données à lord Elgin pour sa mission en Chine.

L'envoyé anglais devra exiger du gouvernement chinois le renouvellement des anciens traités avec les modifications suivantes:

1. Le nombre des ports ouverts aux Européens au lieu de 5 sera de 9;

2. Les Anglais auront une mission à Pékin sur le même pied que celle des Russes;

3. Les Anglais auront le droit d'établir des postes militaires dans les villes où ils ont des consuls;

4. Les Anglais occuperont certaines positions fortifiées à Shanghai, Hong-Kong, Canton, et ces positions seront défendues par des garnisons dont l'importance sera fixée d'avance;

5. Leurs bâtiments de guerre auront le droit de mouiller sur tout le littoral.

—Il est de toute impossibilité de prévoir déjà quel accueil sera fait à ces prétentions, les influences qui peuvent agir à la cour de Pékin étant encore moins connues que les pays lointain et mystérieux dont, depuis quelques années à peine, les nations de l'Occident ont réussi à entr'ouvrir les portes. Mais il est probable que la première impression sera de les trouver exorbitantes et inadmissibles; les Chinois ne seraient pas ce peuple orgueilleux et vain que nous connaissons, inflaté de lui-même, plein de mépris pour les barbares, si sa pensée ne s'arrêterait pas d'abord sur des projets de résistance.

Reste à savoir jusqu'à quel point ces projets seront réalisables et quels sont les moyens de défense dont les mandrins peuvent disposer contre une agression étrangère. Des appréciations très-contradictoires sont répandues à ce sujet. Selon les uns, les Chinois sont vaincus à l'avance et se la seule apparition des forces ennemies les terrifiera; selon les autres, ils pourront opposer des difficultés très-sérieuses au développement et aux progrès d'une armée européenne.

ORIENT.

Le journal de Constantinople du 6 avril publie l'article suivant:

"Notre correspondant de Perse nous a déjà entretenus des désordres suscités à Tebris par les actes de violence et de rapacité commis par le caïmakam Mirza-Sadik. Nos lecteurs savent que ce fonctionnaire a dû recourir à la fuite pour sauver sa tête. Une nouvelle lettre qui nous arrive de Tebris est relative à la continuation de ces désordres. Il paraît que la population de Tebris s'est enparée à main armée de quinze dépôts de grains, renfermés dans cette ville, et dans lesquels Mirza-Sadik avait réuni toutes les

de M. Middleton, Quay-street, et de MM. Hunt et Cunningham.

"D'ans Castle-street, la police fut brutalement attaquée; le chef des constables fut terrassé, et il eût été assassiné à genoux, si un prêtre catholique n'était intervenu. Un soldat du régiment a subi de cruels traitements. Il y aurait à remplir un volume de tous les excès commis par la canaille qui, mercredi dernier, parcourait triomphalement les rues de Sligo.

"L'élection tout entière, selon nous, exige une enquête; il y a des coupables, et les habitants paisibles et les contribuables ont tout de demander que justice soit faite. Il a été lancée une brique sur un de nos magistrats de comté qui se trouvait à Castle-street. Attendu à la tête, il a été grièvement blessé. Il y a eu à Balford et à Livoirue des excès honteux du même genre."

PORTUGAL.

Le bruit courait au départ de l'Africa, (mais les journaux apportés par l'Indien le nient) qu'on prépare dans les ports de Portugal une expédition pour la Chine. Elle se composera d'une corvette, d'un brick, d'un aviso à vapeur et d'un transport. Le cabinet de Lisbonne veut établir, dans toute son étendue l'autorité portugaise à Macao, et il va porter à 400 hommes la garnison qu'il entretient dans cette ville.

On sait que, d'après l'acte de concession de cet établissement au Portugal, acte dont les stipulations ont été renouvelées en dernier lieu en 1796, l'administration doit appartenir à un gouverneur portugais; mais, depuis les premières années de ce siècle, l'autorité de ce gouverneur est devenue purement nationale, et c'est un mandarin qui, en réalité, administre ou plutôt opprime la colonie européenne.

Une correspondance particulière de l'Ami de la Religion donne d'assez curieux détails sur un conflit singulier survenu à Lisbonne entre le vicaire général du diocèse de cette ville, archevêque in partibus de Mytilène, et le cardinal-patriarche. Le premier aurait publié contre son supérieur hiérarchique un pamphlet véhément à l'occasion duquel il aurait été interdit de ses fonctions, avec défense de célébrer comme archevêque. Appel du vicaire devant la Chambre des Pairs, puis devant les tribunaux, qui se déclarent incompétents, etc., etc. On attribue ces luttes bizarres à l'état mental de l'archevêque qui aurait déjà, il y a deux ans, éprouvé un accès de folie.

Le Concordat destiné à régler l'affaire si discutée du patronat des Indes (autrefois du droit exclusif du gouvernement portugais à nommer aux emplois ecclésiastiques à Goa, etc.) est signé et sera soumis aux Chambres, après ratification. La correspondance de Rome que nous avons publiée jeudi parle aussi de ce concordat autour duquel paraissent devoir s'élever des difficultés.

MARSEILLE, jeudi, 16 avril.

"Nous recevons des nouvelles de Constantinople du 10:

"On y avait mis en avant une espèce d'union domaniale, dans le genre du Zollverein, comme moyen de conciliation dans la question des Principautés.

"Les Circassiens ont attaqué et repoussé, à la fin de mars, deux fortes colonnes russes qui avaient pénétré dans les montagnes de Taubh. Les Russes ont perdu 700 hommes et les Circassiens 300.

"Mehemet-Bey organise militairement la Circassie.

"Les tribus du Daghestan ont pris le fort de Salsh et massacré la garnison. Les garnisons des villages voisins ont fait leur soumission."

—On écrit d'Athènes, le 11, que la commission chargée de contrôler, au nom des puissances protectrices de la Grèce, l'emploi des finances de l'Etat, a déclaré que le ministre en avait usé avec prodigalité.

NOUVELLES RELIGIEUSES.

NOMINATIONS D'EVÊQUES POUR LES ETATS-UNIS.

Nous avons annoncé déjà la nomination du nouvel évêque de Natchez. Voici les autres nominations qui nous sont parvenues jusqu'à présent.

Dans la province de Saint-Louis, M. l'abbé H. D. Jucker, de Dayton, Ohio, est nommé au nouveau siège d'Alton, (Quincy) dans les Illinois.

M. l'abbé J. Duggan, vicaire-général de Saint-Louis, est nommé coadjuteur de Mgr l'archevêque de St-Louis.

Le R. P. Clement Smith, prieur des Trappistes, de New-Mellery, dans le diocèse de Dubuque, est nommé coadjuteur de Mgr l'évêque de Dubuque.

Dans la province de Baltimore, le Rév. J. Barry, vicaire-général et administrateur du diocèse du Savannah, pendant la vacance du siège, est nommé évêque de Savannah.

M. l'abbé Fr. McFarland, pasteur à Utica, dans le diocèse d'Albany, est nommé vicaire apostolique de la Floride.

M. l'abbé J. Fr. Wood, pasteur de St. Patrick, à Cincinnati, est nommé coadjuteur de l'évêque de Philadelphie.

Dans la province de Cincinnati, le vicaire apostolique du haut Michigan est érigé en évêché, et Mgr Baraga, le vicaire apostolique actuel, est nommé évêque titulaire de Saut-Ste-Marie.

Dans l'Indiana, Fort-Wayne est érigé en évêché; mais par suite de la nomination d'un des candidats à un autre siège, une nouvelle liste de candidats doit être envoyée à Rome.

—A Guelph, dans le Haut-Canada, on s'occupe activement à la construction d'un collège de hautes études. Cette maison, dont les derniers travaux s'exécutent à l'instant, sera sous la direction des RR. PP. Jésuites.

—Une maison de religieuses du Bon Pasteur vient d'être ouverte à New-York. Depuis 1854, Mgr l'archevêque Hughes avait fait préparer une maison à cet effet. Deux Sœurs sont attendues de France pour la nouvelle fondation. Elles seront associées à d'autres Sœurs du même institut qu'on a fait venir de Philadelphie.

Semblables maisons de refuge en faveur des personnes du sexe qui reviennent de la vie d'égarement sont ouvertes à Saint-Louis à Louisville, à Philadelphie et à Buffalo.

On connaît le résultat de leur œuvre en apprenant que la maison de Louisville a déjà recueilli un grand nombre de ces infortunées et qu'en ce moment 40 y trouvent de l'emploi, de l'instruction et toute l'assistance pour revenir à une vie honnête et chrétienne. A Philadelphie la maison en abrite 70, et celle de Saint-Louis au moins 30. Voilà donc un grand nombre de personnes égares par les passions qui se préparent à entrer de nouveau dans le monde sous les meilleurs auspices.

Sucre d'Érable.

En 1850 les Etats de l'Union ont fabriqué pas moins de 34,253,436 livres de sucre d'érable qui ont apporté une somme de trois ou quatre millions de piastres.

D'après les recensements des divers états, on pouvait voir qu'il en avait été récolté dans l'Etat de

New-York 10,357,484 livres

Ohio 4,588,209

Michigan 2,439,794

New-Hampshire 1,288,863

Massachusetts 795,225

Illinois 218,904

Maine 33,432

Vermont 6,349,337

Indiana 2,921,192

Pensylvanie 2,326,523

Virginie 1,227,665

Kentucky 437,405

Missouri 178,910

Tennessee 158,557

cérales dont il s'était violemment emparé, par suite des extorsions dont nous avons parlé. Ces quinze dépôts ont été complètement vidés et les grains y contenus ont été portés par le peuple à tout de mesures par tête.

"Ce n'est pas à Tebris seulement que l'autorité de Schah et de ses représentants a été méconnue; il en a été de même dans plusieurs autres villes importantes de l'Adzérbeïdjan, où le peuple s'indigne contre les manœuvres des gouverneurs et ministres tendant également à monopoliser le commerce des grains. Dans la province de Khulkhal, au S.-E. de Tebris, la population s'est révoltée contre le prince gouverneur, Abbas-Khoul-Mirza, qu'elle voulait mettre en pièces. Le prince a dû s'enfuir en prenant la route d'Ardabil, ville voisine de la frontière russe, du côté de la mer Caspienne."

—Le télégraphe a transmis à Marseille les nouvelles suivantes de Constantinople, en date du 10 avril. Il n'y est guère question d'un nouvel engagement qui aurait eu lieu entre les Circassiens et les Russes et dans lequel ces derniers auraient essuyé une sanglante défaite. Nous ferons à ce sujet une observation qui, sans doute, sera déjà venue à l'esprit de nos lecteurs; c'est que chaque courrier de l'Orient, pour ainsi dire, nous apporte la nouvelle de quelque succès des Circassiens sur les Russes, et que, régulièrement, ces victoires des montagnards se transforment en défaites, quand nous arrivent les nouvelles de Saint-Petersbourg.

Dernières Nouvelles.

Jeudi, M. Cayley a présenté à la Chambre de recevoir le rapport du comité général, relatif à l'abandon de la part de la Province de l'intérêt de ses parts dans le Grand Tronc. M. Drummond proposa un amendement d'après lequel la Province ne ferait l'abandon de ce qu'elle a avancé ou de ce qu'elle avancera pour la construction de divers embranchements, qu'après la construction entière du chemin, entre Sarnia et Trois-Pistoles, à la condition toutefois que si jamais on construisait une ligne pour relier les Provinces Basses avec le Canada, la compagnie du Grand Tronc aurait fait à la Province l'abandon du chemin de Richmond à Trois-Pistoles.

M. Conger présenta un sous-amendement qui ne différait guère de celui de M. Drummond, qu'en ce qu'il était question d'un embranchement de Belleville à Peterborough.

Ce sous-amendement obtint deux voix, celle de M. Conger lui-même et celle de M. Drummond, qui vota aussi contre son propre amendement!

Ce dernier obtint 6 voix et quelles voix!! MM. A. A. Dorion, Galt, Holton, Sanborn, Young et Drummond, six grand-tronquais, aux pieds d'argile et au front d'airain.

La proposition de M. Cayley fut acceptée par 59 contre 50.

Dans les rangs ministériels se trouvaient MM. Alley, A. A. Dorion, Drummond, Galt, Holton, Polette, Pouliot, Price, Sanborn, Shaw, Torcotte, Young et, of course, tous les ministres; c'est-à-dire que s'il y avait pas eu dans la Chambre des entrepreneurs, des créatures livrées pieds et poings liés au Grand Tronc, le ministère était vaincu.

MM. Cauchon, Desaulniers, Dufresne, Evanturel, Felton, Hoot, J. B. Daoust (n'est-ce pas plutôt C. Daous?) Labelle! Mongeas! Simard, Stuart et Thibaudeau votèrent avec l'opposition.

Hier, les bills suivants ont eu leur seconde lecture:

Pour augmenter les dispositions de la charte de Trois-Rivières;

Pour amender la loi qui réunit toutes les lois relatives aux devoirs et aux droits de la maison de la Trinité à Québec;

